

03/11

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 03 MARS 2025****Présents :**

Florence DANTON, Élise GALY JAMMOU PREFONTAINE, Laurent GAYER, Mathis GROSSNICKEL, Romain GUINEBRETIERE, Samuel HAYAT, Sandrine LEFRANC, Jérôme MICHEL, Mathilde PASERO, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER.

Absents ou excusés :

Henri BERGERON, Elliott BIZE, Edouard BOULLE, Raphaël CHARPENTIER, Loïs FAY KOCAOGLU, Lisa FITOUSSI, Alexis GOIN.

Assistaient à la séance :

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement

*

* *

I. Adoption des procès-verbaux des séances du 9 décembre, du 13 janvier et du 3 février	2
II. Reconnaissance des associations étudiantes	2
III. Validation des conventions annuelles des associations permanentes	2
IV. Adoption financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 24 février 2025	4
V. Bilan de la politique d'aide financière et de services aux étudiants	4
VI. Echange d'informations sur des questions diverses	8

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 03 MARS 2025

La séance est ouverte à 8 h 44 par Louise WAGENER.

I. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 9 DÉCEMBRE, DU 13 JANVIER ET DU 3 FÉVRIER

Louise WAGENER

On va pouvoir commencer. Je voulais juste adresser un petit mot aux chargés d'enseignement en ce début de conseil, puisque c'est leur dernier conseil avec nous. Donc voilà, je voulais juste leur dire merci. Merci pour cet investissement pendant ces trois années. On commence par l'adoption des procès-verbaux, donc des séances du 9 décembre, du 13 janvier et du 3 février. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Romain GUINEBRETIERE

Il y a quand même un caractère exceptionnel à ce conseil, parce que l'on a actuellement la présidente du premier syndicat d'établissement, que je représente aujourd'hui, qui est interdite de locaux par le Directeur.

Donc, l'essentiel, c'est que l'on prenne collectivement aujourd'hui la mesure de ces dérives autoritaires. Désormais, même les organisations représentatives sont réprimées. Donc, c'est vraiment inacceptable pour la démocratie au sein de cet établissement. Je ne pouvais pas assister à ce conseil, sans parler de cette situation, et j'y reviendrai en fin de séance.

Louise WAGENER

On y reviendra lorsque l'on abordera les questions diverses. Donc, on reprend. Pour l'adoption des procès-verbaux, est-ce qu'il y a de vote contre ? Des abstentions ? Non. Donc, ils sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil adopte les procès-verbaux des séances du 9 décembre 2024, du 13 janvier et du 3 février 2025 à l'unanimité.

II. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Baptiste VIVIEN

Merci. Deux associations se présentent cette fois-ci. Il s'agit de deux initiatives précédemment sélectionnées. IDEM Productions, qui avait été sélectionnée sous un autre nom, ISTA Productions il y a deux ans, et Europe Écologie Les Verts (EELV), Île-de-France, Sciences Po, l'antenne étudiante.

Louise WAGENER

Merci. Donc, on va voter pour la reconnaissance de ces associations étudiantes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non. Très bien. C'est adopté à l'unanimité.

Le conseil accorde la qualité d'associations étudiantes reconnues à ces associations à l'unanimité.

III. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Baptiste VIVIEN

Il ne s'agit pas vraiment d'une convention présentant une association comme à l'habitude, mais exclusivement d'une dotation exceptionnelle pour l'association sportive. Une dotation que nous vous

proposons à hauteur de 6 980 euros, répartie en deux temps : 1 980 euros pour la participation à une course solidaire qui a eu lieu hier, course organisée par l'UNICEF pour la lutte contre la malnutrition infantile. C'est une association entre la DRH et la Direction de la vie étudiante qui souhaitent proposer la prise en charge des dossards pour que les salariés et étudiants se retrouvent au sein d'un moment commun, et la Direction de la vie étudiante, prenant en charge aussi ce coût, a mandaté l'association sportive pour organiser l'inscription des étudiants, la communication autour des dossards et l'accompagnement des étudiants pour cette course. Et puis, une autre part de 5 000 euros cette fois-ci, que nous proposons en soutien au coût des transports pour les JISPO.

Les JISPO, vous connaissez probablement peut-être, c'est l'ancien CRIT, la compétition inter-IEP de France – les Jeux inter-Sciences-Po qui réunit chaque année les 10 IEP autour de trois jours de compétition sportive, organisés par chaque IEP, en roulement. Cette année, la FASSPO, l'association organisatrice, qui est pilotée cette année par les étudiants d'Aix-en-Provence, a tenté, à la demande de l'ensemble des IEP, de mutualiser les efforts en coût des transports, avec une seule compagnie commune, pour essayer de faire réduire ces coûts. Malheureusement, cela n'a pas fonctionné. Chaque IEP doit se déplacer par ses propres moyens, et le coût devisé par l'AS est à hauteur de 5000 euros pour déplacer les 255 étudiants de la délégation parisienne, donc plusieurs bus (trois exactement), sur trois jours, et qui vont emmener des étudiants jusqu'à Istres, mais aussi des infrastructures aux lieux d'hébergements.

L'association sportive qui a, au fil des années, réussi à accumuler un peu d'argent sur la mutualisation des cotisations annuelles une fois déduits les infrastructures, le matériel et tout ce qu'ils ont à prendre en charge, propose d'insuffler une somme importante, pour faire réduire ce coût qui impacte énormément les participants. Je rappelle que le prix du pack est à 155 euros, mais l'impact par étudiant de ce coût revient à 198 euros de plus pour une somme totale de 353€ par étudiant. L'AS, entre-temps, a réussi à obtenir une subvention de la CVEC, le CROUS de Paris, ainsi qu'un apport de la Junior Consulting. Grâce à ces deux apports, le coût du transport et du pack redescendent à 219 euros par étudiant. La direction de la vie étudiante propose alors d'apporter un supplément à cela, à hauteur de 5 000 euros, qui permettrait de réduire le coût total du pack à 200 euros.

Voilà. Si vous avez des questions, bien sûr, c'est le moment.

Louise WAGENER

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques là-dessus ?

Mathis GROSSNICKEL

Merci. J'avais juste une question concernant la course UNICEF, parce qu'elle a eu lieu hier. Est-ce que les financements ont déjà été donnés ou est-ce que les frais ont été avancés par l'association avec le financement qui arrive après ? Est-ce que l'on vote sur de l'argent qui a déjà été donné ou est-ce que l'on vote pour donner de l'argent à partir du moment où on vote ?

Baptiste VIVIEN

Non, nous n'avons pas versé l'argent sans votre vote, rassurez-vous. C'est bien l'AS qui a avancé la somme des dossards des 50 étudiants. Et cela a été bien investi, puisque les 50 étudiants, enfin les 50 places étudiantes ont été prises en quelques instants. J'y étais moi aussi hier et les étudiants étaient bien présents.

Louise WAGENER

S'il n'y a pas d'autres remarques ou de questions, on peut voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Donc c'est adopté à l'unanimité. J'ai oublié de demander, Ismahane, est-ce qu'il y avait des procurations ?

Ismahane GASMI

Non.

Pierre-Louis PERIN

Ismahane, Raphaël CHARPENTIER me donne procuration.

Ismahane GASMI

Je suis désolée, il ne m'a rien envoyé.

Pierre-Louis PERIN

D'accord, pardon.

Ismahane GASMI

Cela ne change pas le sens des précédents votes.

Le conseil valide les conventions à l'unanimité.

IV. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOU MIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 24 FÉVRIER 2025

Louise WAGENER

On a eu cinq projets soumis à l'avis de la commission de la vie étudiante. Le premier, c'est l'association cyclistes solidaires, qui est une association présente sur les campus de Nancy et de Dijon et qui, tous les ans, fait un voyage à vélo dans le but de lever des fonds qui vont ensuite être reversés à des associations européennes partenaires. La commission a émis un avis favorable pour l'attribution d'un financement de 1200 euros, en appui, en particulier pour la logistique du voyage et la visibilité du projet. Le deuxième financement, c'est pour une association qui s'appelle la Fabrique Politique et qui a un projet de voyage dans des institutions parisiennes et d'organisation de trois conférences autour de ce voyage avec des personnalités politiques et autres. Et donc la commission leur a attribué un financement de 1 000 euros, notamment pour l'organisation de ces trois conférences. Ensuite, l'association Stop & Go, qui réitère pour la neuvième édition son festival Hit the Road, qui est donc un festival de musique écoresponsable. Cette association, elle promeut l'autostop et les valeurs autour de l'autostop. La commission a émis un avis favorable pour l'attribution d'un financement qui s'élève à 3 000 euros. Ensuite, l'association de mode Student Fashion Show qui organise tous les ans un défilé de mode et qui demandait un peu d'aide, notamment pour l'acquisition de matériaux pour construire les créations artistiques, a reçu un financement de 900 euros.

Et enfin, l'association collective des supporters havrais, qui demandait de l'aide pour l'organisation, enfin pour la participation aux Collégiades, parce que c'est un peu le même problème que pour les JISPO, le coût du transport est très élevé, notamment pour les campus plus éloignés, parce que cette année, les Collégiales se déroulent à Reims. Et donc, le campus du Havre étant un peu éloigné, les coûts de transport sont très élevés à prendre en charge. Et donc, ils demandent un peu d'aide pour faire baisser l'impact du coût de transport et on leur a attribué un financement de 1 000 euros.

Donc, je ne sais pas s'il y a des questions ou des remarques sur ces cinq projets ? Non ? Dans ce cas-là, on va passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Parfait. Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte le financement des projets étudiants soumis à l'avis de la commission de la vie étudiante du 24 février 2025 à l'unanimité.

V. BILAN DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Louise WAGENER

On passe au cinquième point qui est le bilan de la politique d'aide financière et de service aux étudiants.

Kate VIVIAN

Oui, merci beaucoup, Louise. Bonjour à toutes et à tous. Un instant, très rapidement, pour vous dire que ce que vous avez présenté dans le document ici, et que Francesca CABBIDU va vous présenter dans le détail, c'est l'ensemble des actions et des activités qui sont la manifestation la plus concrète, sans doute,

de Sciences Po, en matière d'accompagnement et d'aide à la réussite de l'ensemble de ces étudiantes et étudiants, et qui sont portées par la direction de l'accueil et de l'accompagnement. Je profite aujourd'hui de saluer ces équipes, qui s'engagent au quotidien pour accompagner en finesse, et au cas par cas, chacune des étudiantes et chacun des étudiants qui s'adressent à elles. Et donc, je passe la parole à Francesca CABIDDU, leur directrice, pour la présentation détaillée. Merci.

Francesca CABIDDU

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Merci de m'accueillir pour la présentation de ce bilan. Comme le disait Kate Vivian, nous vous avons remis un document complet et détaillé. Donc, aujourd'hui, dans le cadre de cette présentation, je vous propose dans un premier temps, de rappeler brièvement les caractéristiques de notre politique d'aide sociale, et ensuite, je vous communiquerai les chiffres à retenir pour l'année 2023-2024, et je terminerai avec quelques axes de travail de la Direction de l'accueil et de l'accompagnement pour l'année 2025.

Sciences Po a mis en place une politique d'aide sociale qui est très ambitieuse, vous le savez, et elle s'appuie essentiellement sur les trois piliers que vous voyez affichés ici. Le premier pilier est en réalité notre système des droits de scolarité. Ce système de droits et scolarité comporte des droits qui sont modulables en fonction des revenus des familles pour les résidents fiscaux européens. Certains étudiants sont totalement exonérés du paiement des droits de scolarité. On peut citer un exemple les boursiers du Crous, mais aussi faire l'exemple des familles dont les revenus annuels ne dépassent pas les 42 000 euros pour un couple avec deux enfants. Et à côté de ces exonérations totales, il existe également un large éventail d'exonérations partielles qui permettent de prendre en compte les changements des situations des familles lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés financières.

C'est notamment dans ce cadre que les étudiants peuvent saisir la commission de suivi social que vous connaissez bien. Je précise également que les droits et scolarités sont complètement individualisés depuis quatre ans grâce à un système de lissage qui a fait évoluer le dispositif de droits et scolarités d'un système à tranches à un système de droits lissés c'est-à-dire calculés au plus près des moyens de chaque famille. Le deuxième pilier est notre système de bourses et d'aides financières. Ce dispositif très diversifié permet aux équipes une grande réactivité lorsqu'elles doivent accompagner les étudiants lorsqu'ils rencontrent des difficultés financières. Je rappelle les trois principales bourses que Sciences Po propose aux étudiants. La première, c'est le complément CROUS. 75 % de la bourse CROUS est complétée par Sciences Po selon l'échelon. La deuxième bourse est la bourse Europe qui permet l'égalité des traitements pour les étudiants européens qui, eux, n'ont pas accès au CROUS lors de leur première année d'étude en France. Et donc Sciences Po en quelque sorte, se substitue, en accordant aux étudiants éligibles, une exonération totale et une bourse de vie calculée selon l'échelon. La troisième bourse concerne les étudiants internationaux et c'est la bourse Émile Boutmy qui est attribuée au moment de l'admission et qui prend la forme d'une exonération des droits et scolarités.

Je ne vais pas aller plus loin sur les bourses parce qu'elles sont détaillées dans les documents, mais bien évidemment si vous avez des questions sur les différentes aides financières, j'y répondrai à la fin de la présentation. Notre politique d'aide sociale, s'appuie sur les aides financières, mais pas seulement. Elle repose également sur l'action des services étudiants, des services qui depuis quatre ans sont organisés sur une logique de guichet unique grâce à la création d'un centre de services étudiants. Donc, à Sciences Po, chaque étudiant dispose d'un point d'entrée unique où trouver l'accompagnement nécessaire pour ses démarches qu'il s'agisse de la recherche d'un logement, de demander une aide financière ou encore d'être accompagné dans ses démarches de titre de séjour ou auprès de la CAF, par exemple. Cet accompagnement est complètement individualisés, il concerne tous les campus et des services dédiés sont également mis en place pour certaines populations, notamment les étudiants en situation de handicap qui ont des besoins spécifiques, mais également les étudiants internationaux pour l'accompagnement des démarches telles que les titres de séjour, l'accès à la Sécurité sociale, ou l'ouverture d'un compte en banque en France. Je termine en rappelant que dans chaque campus, il existe un service de santé étudiante qui permet à chaque étudiant d'accéder aux soins de manière gratuite.

Je vous propose maintenant de vous présenter les chiffres à détenir pour cette année universitaire en 2023-2024. Pour cette année, Sciences Po affiche un taux de boursiers CROUS de 27 %. Ce taux est en augmentation de 9 % en un an et de 17 % en quatre ans, ce qui confirme une dynamique positive d'ouverture sociale. D'autant plus qu'en première année, le taux des boursiers CROUS était de 30,5 %. Je rappelle à titre comparatif que les autres Grandes Ecoles, affichent un taux de boursiers de 23,9 %. Je le disais tout à l'heure, cette année, certaines catégories d'étudiants sont complètement exonérées des

frais de scolarité, et ce sont plus précisément 36 % de nos étudiants qui, cette année, ont bénéficié de cette exonération, dont 73 % sur un critère social. Et ce sont près de 4 étudiants sur 10 qui ont bénéficié d'une aide financière unique pour cette même année et 13,9 millions d'euros ont été distribués hors aide financière publique.

Et on peut passer à la dernière slide qui présente les différentes orientations, les axes de travail de la direction de l'accueil et de l'accompagnement pour l'année et la rentrée 2025. Le premier chantier, c'est plutôt une bonne nouvelle pour les étudiants du campus parisien, puisque grâce à un accord avec les CROUS, nous allons pouvoir proposer 100 logements supplémentaires dans une nouvelle résidence CROUS qui ouvre ses portes dans le 7^e arrondissement. D'autres partenariats sont en cours de négociation, mais pour l'instant, il n'y a rien de concret, donc je vous en rendrai compte dans le prochain bilan, sans doute.

Le deuxième axe de travail, c'est la poursuite de notre réflexion sur le développement des services étudiants dans un contexte de transformation numérique. L'objectif est dans un premier temps d'analyser les usages, leur évolution, les nouvelles attentes de la communauté étudiante ; La communauté étudiante est au cœur de la démarche. Et ensuite d'identifier quels services, y compris les services numériques, pourraient améliorer les démarches, les simplifier, les rendre plus efficaces, mais aussi quels outils pourraient améliorer la communication entre l'administration et la communauté étudiante. Nous souhaitons également explorer les nouveaux services et outils qui pourraient être utilisés dans les domaines de la santé et du handicap. Toutes les dimensions des services étudiants seront étudiées. Et je termine avec un troisième axe de travail, qui est celui de l'accompagnement des étudiants dans les campus. Nous souhaitons renforcer notre présence auprès des étudiants des campus. Cela passe notamment par une valorisation de la diversité des services qui sont proposés, y compris aux étudiants des campus, et sans doute une meilleure communication sur les modalités d'accès à ces services. Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre écoute si vous avez des questions.

Pierre-Louis PERIN

Merci Madame pour cette présentation, on peut se réjouir de voir qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites. J'ai une question et une suggestion. Ma question est : pouvez-vous m'informer un peu plus sur la différence entre le nombre de boursiers entre Sciences Po et les grandes écoles ? Et ma suggestion, j'ai vu qu'il y avait un système de prêt d'ordinateur aux étudiants. Et ma suggestion serait de vous demander à tous les enseignants qui auraient des ordinateurs disponibles, de les fournir à ce service-là.

Romain GUINEBRETIERE

Merci pour votre présentation. D'abord, je pourrais dire que je trouve cela assez choquant de chiffrer combien coûteraient les frais progressifs à Sciences Po.

Dans ce cas-là, pourquoi ne pas chiffrer combien cela coûterait d'appliquer les frais progressifs pour les étudiants internationaux ? Il s'agit là d'une vraie mesure de progrès social. Et toujours concernant les frais de scolarité, après le gel de leur niveau de budget cette année, quels sont les perspectives pour l'année prochaine ? Pouvons-nous espérer une baisse au vu des comptes dans le vert de Sciences Po ? Mon second point porte sur les bourses. Donc d'abord, on salue l'augmentation du taux de boursier ces dernières années. Est-ce que c'est la même chose pour les admis de cette année ? Notamment, on a constaté une baisse chez les boursiers secondaires. Est-ce que cette baisse se confirme dans les dernières admissions pour les boursiers de l'enseignement supérieur ? Et enfin, la répartition sur les différents échelons de bourses correspond aussi aux statistiques nationales, donc cela, nous en sommes aussi satisfaits. Cependant, on a une inquiétude. Quelles sont les perspectives de l'évolution de ces taux après la nouvelle réforme des admissions ? Peut-être, allez-vous nous surprendre, mais on attend toujours les ambitions en termes d'ouverture sociale pour cette réforme. Merci.

Mathilde PASERO

C'est une petite question pour rebondir sur le prêt concernant les ordinateurs. Je me suis étonnée du fait qu'il n'y en avait que 15 à disposition. Est-ce que c'est une demande qui est croissante ou est-ce que ce qui n'est pas forcément demandé par les étudiants ? Et ma deuxième question concernait les délais entre un prêt d'ordinateur, car des étudiants nous avaient remonté le fait qu'il fallait attendre deux mois pour avoir un nouveau prêt d'ordinateur. Je me posais la question si c'était le cas pour beaucoup d'étudiants et comment ce prêt d'ordinateur fonctionne. Merci.

Mathis GROSSNICKEL

Merci beaucoup. Je tenais tout d'abord quand même à saluer la politique sociale de Sciences Po qui est vraiment extrêmement ambitieuse. Enfin, je connais peu d'autres écoles qui font cela. Et en tant que boursier, j'en bénéficie moi-même. Et je peux vous dire que cela fait la différence. Je ne sais pas si j'aurais pu étudier à Sciences Po si je n'avais pas eu cette exonération de frais de scolarité et ce complément de bourse. Surtout quand on est sur le campus de Paris où le coût de la vie est très élevé. Donc vraiment, je tenais à saluer le travail qui est fait et à le soutenir, et à espérer que cela va perdurer et que l'on ne reviendra jamais dessus, parce que je pense que cela fait partie maintenant de l'identité de Sciences Po, cette politique d'ouverture sociale et d'accompagnement d'absolument toutes et tous pour qu'il n'y ait pas de frein à candidater et à étudier à Sciences Po.

Et j'avais aussi une question concernant les financements de la région Île-de-France. On sait que cela peut effrayer la chronique l'année dernière, il me semble, où Valérie Pécresse a annoncé suspendre certains financements de la région en raison des événements à Sciences Po. Ces financements, ils sont assez minimes et concernent, il me semble, surtout l'aide à la mobilité internationale. Donc, je voulais savoir quelle était la situation de ces financements. Je crois savoir que ces financements sont maintenant conditionnés à la signature d'une charte républicaine. Où en est la signature de cette charte républicaine par Sciences Po ? Donc voilà, quelle est la situation sur les financements de la région Île-de-France ? Merci.

Francesca CABIDDU

Il y a eu plusieurs questions sur les ordinateurs. Je peux vous annoncer dès à présent que grâce à une collaboration avec la direction de la stratégie et du développement, nous sommes aujourd'hui en mesure de prêter 65 ordinateurs. Ça a donc évolué par rapport à l'année 2022-2023. Avec 15 ordinateurs les délais pouvaient en effet être un peu plus longs. Et avec cette volonté d'élargir le parc d'ordinateurs, les délais vont sans doute être réduits. Concernant la comparaison avec la situation nationale, je n'ai pas plus d'éléments sur les grandes écoles, mais je peux vous communiquer les chiffres affichés par le ministère au niveau national dans les différents types d'écoles et établissements en France.

A l'université, le taux des boursiers est de 39 %. Dans les écoles des commerces, il est de 11 %. Et dans les grandes écoles, donc, de 23,9 % pour l'année 2023-2024. Je n'ai pas plus de détails mais je pourrais éventuellement regarder et vous des éléments complémentaires un peu plus tard. Concernant, les financements du CRIF je pense que l'on aura des informations dès la semaine prochaine.

Kate VIVIAN

Oui, il va y avoir une discussion qui sera mise à l'ordre du jour du Conseil de l'Institut sur ce point. Mathis, merci beaucoup pour votre intervention, saluons effectivement cette politique effectivement inédite. Vous mentionnez des financements de la région qui sont peu élevés, c'est le cas effectivement en ratio pour l'aide sociale, mais par contre, l'Île-de-France finance énormément nos activités, notre fonctionnement et nos bâtiments, et donc, en fait, la perte est beaucoup plus importante que celle que vous citez ici, d'où l'importance de renouer ce dialogue avec la région, et donc une discussion qui s'annonce et que le Directeur présentera en Conseil d'Institut au mois d'avril.

Ismahane GASMI

Au conseil de mars.

Kate VIVIAN

Romain, on n'est pas sûr d'avoir tout compris de votre intervention. Si vous pouviez préciser quelles étaient les questions auxquelles vous souhaitez une réponse ?

Romain GUINEBRETIERE

Est-ce que l'on peut espérer une baisse des frais de scolarité pour l'année prochaine ? Est-ce que la baisse des boursiers du secondaire dans le bilan des admissions de cette année se retrouve aussi dans les boursiers de l'enseignement supérieur, maintenant que l'on a les chiffres ? Et est-ce que l'on a des études d'impact sur la réforme des admissions sur le taux de boursier pour les années à venir ?

Francesca CABIDDU

Il est important de rappeler que les groupes de travail sont en cours concernant la réforme des admissions, donc nous ne sommes pas en mesure de préjuger du résultat. Nous pouvons préciser que la politique d'ouverture sociale reste centrale à Sciences Po. Peut-être que vous voulez compléter sur ce point ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Juste en une phrase. Le Directeur a réaffirmé ce principe d'ouverture sociale et le maintien de l'objectif de 30 % de boursiers qui a été déjà défini il y a quelques années. C'est ce qui est maintenu. J'en profite pour rappeler ici que les admissions ne sont pas pilotées par le profil financier des étudiants, c'est-à-dire que les admissions se font sur des critères qui s'appliquent à l'ensemble des candidats. On n'a évidemment pas accès au profil social des étudiants. Et ensuite, il y a une voie d'accès CEP qui est spécifiquement fléchée vers des étudiants issus de certains lycées avec l'objectif d'augmenter le taux de boursier.

Louise WAGENER

Je voulais demander, quels sont les critères exacts d'attribution de la bourse BOUTMY ?

Francesca CABIDDU

C'est une bourse de mérite. Il y a un critère académique, bien évidemment, mais l'aspect social est également regardé.

Mathis GROSSNICKEL

Je voulais juste rebondir sur la région Ile de France, comme déjà, apparemment, ce sera le conseil de l'Institut qui sera saisi de cette question. Mais bon, la charte républicaine que le conseil régional veut nous présenter, c'est quand même, je pense, relatif à la vie étudiante. C'est le fonctionnement interne de l'établissement et de la vie étudiante. Donc, je trouve cela curieux que l'on ne le présente même pas en conseil de la vie étudiante et de la formation.

Kate VIVIAN

Oui, merci, Mathis. Je pense qu'il y aura sans doute une présentation après coup. Effectivement, le conseil de l'Institut, c'est sa prérogative de statuer sur la signature de documents de cette nature qui engagent l'institution. Mais je ne vois aucune difficulté à ce qu'il soit présenté en CVEF. C'est un document important, vous avez raison, qui a une partie, dédiée à la vie étudiante, mais pas que. Je vous le précise. Donc, effectivement, on remonte le point pour que ce soit mis à l'ordre du jour du CVEF.

Louise WAGENER

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions sur le besoin de la politique sociale ? Non. Dans ce cas, on vous remercie pour cette présentation et pour ce travail. Merci beaucoup.

VI. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Louise WAGENER

Et on peut passer au point d'information sur les questions diverses. Donc, s'il y a des choses à faire remonter, je vois en zoom, Romain demander la parole.

Romain GUINEBRETIERE

Je vais évoquer plusieurs points.

Tout d'abord, je vais vous faire revenir ce dont je parlais au début de séance, c'est-à-dire l'événement qui a beaucoup choqué parmi les étudiantes et les étudiants pendant les vacances. En effet, la veille des vacances, trois étudiants, dont la présidente de l'Union étudiante Sciences Po, ont été exclus pendant trente jours. Le motif invoqué est la participation à une manifestation de trente minutes devant le Conseil de l'Institut, manifestation qui, par ailleurs, n'a pas empêché le conseil de se tenir. Cette exclusion des trois étudiantes est gravissime. La manifestation pacifique devant le Conseil de l'institut n'a perturbé

aucune activité d'enseignement et de recherche. En ce sens, le motif du trouble à l'ordre public évoqué par la direction est absolument fallacieux. Le Directeur qui prône l'apaisement choisit ici le conflit.

Les sanctions ne feront que renforcer la mobilisation des étudiantes et étudiants. Je voudrais aussi évoquer le second aspect scandaleux de cette décision, c'est-à-dire le fait d'exclure un responsable syndical. Cette mesure qui représente une première dans l'histoire de Sciences Po, nous laissant craindre le pire pour la suite et pour toutes les personnes qui s'engagent dans notre école. Si le Directeur se permet aujourd'hui d'exclure la responsable du premier syndicat étudiant de Sciences Po, qu'est-ce qui l'empêchera demain de licencier les agents d'entretien mobilisés par exemple ? Ou encore de couper les contrats des vacataires qui s'expriment un peu trop fort sur certains sujets ? Il me semble que cette exclusion pose un précédent dangereux pour la démocratie déjà affaiblie de notre école.

Je voudrais ici redire l'indignation la plus totale vis-à-vis de cet abus de pouvoir du Directeur, ainsi que tous ceux et celles qui contribuent à mettre en œuvre ses décisions. Un sursaut collectif est nécessaire. J'en profite d'ailleurs pour remercier, d'ores et déjà, celles et ceux qui nous ont assuré leur soutien, notamment les organisations professionnelles par lettre ouverte au Directeur envoyée il y a quelques minutes, mais aussi la faculté permanente.

Ensuite, pour changer de point, je voudrais également parler des ordres du jour du Conseil. Là, il est en France, il est 9 h 18. Donc, les ordres du jour n'ont jamais été aussi vides, malgré les nombreux projets de réforme. Les réformes d'avant, nous avons au point d'étape, comme je parlais tout à l'heure à la fin des admissions, on a découvert aussi qu'il y avait une réforme du Bachelor, qui est en cours, où il y a eu un point dans les conseils des campus, tandis que nous n'avons reçu à ce jour aucun document de sujet.

Donc, qu'en est-il concernant cette réforme ? Où est-ce que l'on en est ? Pour rappel, le décret de 2016 prévoit que les orientations pédagogiques de l'établissement soient discutées dans le conseil. Il me semble donc primordial que nous puissions avoir des discussions de fonds avant de voter cette réforme. Et enfin, j'en finis avec deux questions rapides. AEF Info indique que Sciences Po réfléchit à déplacer le campus de Menton à Marseille et que on a aussi commencé à sonder les acteurs locaux de ce sujet. Qu'en est-il ? Quelles promotions seraient concernées si ce changement devait se concrétiser ? Puis la concurrence directe avec l'IEP d'Aix ? Et enfin, pour revenir à ce sujet que l'on a abordé plusieurs fois dans ce conseil, qu'en est-il des centres de santé, dont les statuts ne respectent pas le code de l'éducation, la direction s'est engagée à créer un conseil du centre de santé. Y a-t-il de nouvelles à ce sujet ? Quand pouvons-nous attendre l'élection de ses membres et à la mise en place. Merci.

Anne-Solenne DE ROUX

Je réponds tout de suite à l'une de vos questions, parce qu'en fait, je dois m'absenter pour participer à un groupe de travail sur les admissions. Il y a une réunion inter-conseils qui a été fixée, je crois, le 28 mars prochain, qui porte précisément sur les admissions, pour partager les réflexions en cours sur cette réforme des admissions. On en fera sans doute une deuxième, si nécessaire ; celle fin mars est l'occasion de partager avec vous les différentes questions qui se posent, les orientations qui se dessinent et de recueillir vos avis sur ce sujet. L'idée était de faire la même chose pour l'école du climat et pour la réforme du Bachelor. Je ne pense pas que les dates soient fixées. On a un tout petit peu plus de temps pour le faire, et c'est bien la méthode de travail envisagée sur ces sujets.

Sandrine LEFRANC

Je voulais juste partager avec vous l'effectif des membres de la faculté permanente qui ont signé cette lettre exprimant une inquiétude, notamment très précisément sur les critères qui ont amené l'adoption de mesures conservatoires d'exclusion. Je voulais vous dire que l'on est à peu près à un quart des membres de la faculté permanente. Cela traduit quand même notre envie d'être associé à la réflexion sur ce qui est, pour moi, est un retour à la normale et aussi notre envie de mieux comprendre ce qui s'est passé et ce qui a amené la direction à adopter ces mesures. Moi, j'ai grand besoin que l'on fasse un point là-dessus. J'ai grand besoin qu'il y ait quelque chose comme un dialogue avec la faculté permanente qui fasse plus que s'esquisser. Je crois que je suis très preneuse d'un récit assez simple de ce qui vous a amené, de ce qui a amené la Direction et Luis VASSY à adopter ces mesures. Et puis je voulais vous rappeler, en écho à ce que vient de nous dire Romain, que j'aimerais aussi que l'on revienne sur la question des groupes de travail et sur les mandats des différents conseils. J'ai voulu donner de mon temps. Je vous parle depuis une petite boîte, mais je donne quand même de mon temps pour ce conseil. Je crois que j'ai quand même très envie que ce soit un travail collectif et que, pour l'instant,

j'ai surtout l'impression de venir en conseil pour entériner de très beaux projets. J'ai adoré cet exposé sur la politique sociale. Je vais sortir très fière de cette réunion. Je crois que j'ai vraiment grand besoin que cela commence à ressembler à un vrai travail collectif, ce qui nous occupe, et j'avais notamment fait une proposition de retrouver un règlement intérieur dans ce CVEF pour mieux comprendre ce que l'on fait. Je vous remercie.

Jérôme MICHEL

Moi, je veux revenir sur les propos de Romain et effectivement, avec mes collègues, on se questionne quand même sur ces sanctions, puisque rappelons au début janvier une action de militants d'extrême droite qui n'a jamais été punie. Dans l'indifférence à vue complète de la direction, sous prétexte qu'il n'y a pas de preuves. Quand on cherche, on trouve. On a l'impression qu'il n'y a pas eu de volonté de chercher qui avait pu rebaptiser une salle Jean-Marie Le Pen, sachant que c'était un révolutionnaire antisémite et tout ce qui est écœurant, excusez-moi, j'allais dire quelque chose de déplacé, et en fait, on rappelle toujours des étudiants qui se sont investis sur le combat pour la paix, sur toutes ces choses, on les sanctionne. Et ces étudiants qui sont au sein de Sciences Po, on sait très bien qu'ils sont en train de s'installer. Ils ont un projet, la Cocarde étudiante a un projet. Il suffit juste d'aller sur X, vous voyez, ils sont très heureux d'avoir affiché ce truc-là. Alors évidemment, ce sont 5-6 personnes et en même temps, c'est un acte quand même assez grave ! On est d'accord ? Et j'ai l'impression en fait que l'on s'en moque. Mais alors, quelle est la position de Sciences Po par rapport à cela ? Moi, en tant que salarié, je suis hyper choqué et je ne suis pas le seul à être choqué. On ne comprend pas en fait. Vous voulez de l'ordre, d'accord, mais de l'ordre que d'un seul côté. C'est l'autoritarisme. Ce n'est pas cela que l'on souhaite. On veut un équilibre. Si effectivement, il y a des dérives d'un côté, il y a aussi des dérives de l'autre, il faut les sanctionner.

Est-ce qu'il peut expliquer pourquoi vous avez fait ce type d'action ? Ce n'est pas un problème, c'est-à-dire que c'est une action qui n'a pas été réalisée, donc en fait, il n'y a pas de problème en soi. Enfin, je veux dire, c'est un acte de dissimulation. Enfin, voilà.

Elise GALY JAMMOU-PREFONTAINE

Je vais parler de toute autre chose, désolée. Auparavant, il y avait des e-mails mensuels de l'ensemble des syndicats qui pouvaient participer pour parler, faire passer leur message, une sorte de tribune. Et donc du coup, on voulait voir si c'était possible de le remettre à jour, parce que l'on trouvait que c'était assez intéressant que l'on puisse passer nos messages à l'ensemble des étudiants à travers cet e-mail mensuel et que l'ensemble du syndicat puisse le faire, sachant que cela avait assez bien marché auparavant.

Louise WAGENER

Je rebondis juste sur ce qu'a dit Elise pour rajouter le fait que l'on a également, de notre côté à l'UNEF, demandé plusieurs fois également ces e-mails soient remis en marche.

Jérôme MICHEL

Je veux juste vous rappeler quelque chose. Récemment, un groupuscule d'étudiants, de jeunes gens à Paris, a agressé un représentant syndical. On peut imaginer que ces mêmes personnes, ou quelques-uns, sont au sein même de Sciences Po. Donc, c'est quand même des mouvements extrêmement violents. Leur moyen d'expression, c'est taper à coup de matraques.

Pierre CATALAN

Alors, je vais commencer. Je ne suis pas sûr que dans nos réponses, on fasse un parallèle entre la décision du Directeur de saisir la section disciplinaire, assortie des mesures conservatoires, et les événements de la Cocarde. Mais je vais commencer par répondre sur ces provocations d'étudiants anonymes. Et je vous cite, quand on recherche et on trouve, je vous assure ma volonté de trouver. Pour le moment, je n'ai pas trouvé d'étudiants qui s'associeraient par des likes, par des republications, etc., au compte de la Cocarde de Sciences Po. Soit, ils sont très précautionneux, soit ce sont des personnes extérieures sont rentrées avec la facilitation d'étudiants. Mais dans tous les cas, aujourd'hui, je ne trouve pas.

Donc, on a cette provocation qui est arrivée au milieu de l'inter-semestre, qui a été précédée d'une autre provocation qui, à mon sens, est aussi grave, parce que je partage sur le fond ce que vous dites, qui est

la regenisation, excusez-moi, du barbarisme, des toilettes situées au 1 Saint-Thomas, parce qu'il fallait entre guillemets remettre le monde à l'endroit, ou je ne sais quoi.

Je vous assure que je suis extrêmement vigilant. À partir du moment où je pourrai associer ces actes à un étudiant, le cas sera évidemment traité de la même façon que n'importe quelle activité clandestine, puisque hors cadre du règlement de la vie étudiante concernant les affichages, les provocations, etc., et à plus forte raison, les provocations qui indignent, font se sentir mal, insultent des membres de la communauté étudiante ou pédagogique de Sciences Po. Pour le moment, malheureusement, moi, Directeur de la vie étudiante, je n'en suis pas là. J'y veille. Je peux avoir éventuellement des échanges aussi bien avec les uns et les autres, mais rien ne me permet d'agir. Là où, lors de la réunion du dernier conseil de l'Institut, on a effectivement un groupe d'étudiants qui s'est clairement mis en infraction du règlement de la vie étudiante, en perturbant, alors, je suis d'accord, Romain, pas des activités d'enseignement, mais des activités de Sciences Po, sauf que le règlement de la vie étudiante ne considère pas que les activités d'enseignement sont supérieures aux autres activités de Sciences Po.

Donc, l'article 3 du règlement de la vie étudiante interdit de perturber les activités de Sciences Po, y compris les activités associatives. Je constate que la manifestation a commencé à 9 h 30. Moi, j'étais connecté en ligne au conseil de l'Institut. On ne comprenait pas ce qui se passait. Les personnes qui étaient dans la salle et qui étaient en ligne et qui souhaitaient notamment entendre les propos des membres du conseil de l'Institut qui étaient en ligne, ne les entendaient pas, parce que la nuisance sonore était beaucoup trop importante.

Je suis arrivé assez rapidement. Je suis arrivé à peu près 15 minutes après que Kate Vivian et Alban Hautier, secrétaire général, sont sortis, leur demandant collectivement de cesser, leur signifiant que ce qu'ils étaient en train de faire était en infraction au règlement. Ils se sont vus opposer des pancartes qui faisaient écran entre eux et les étudiants. Et ensuite, les chants ont repris. Donc moi, je suis arrivé 15 minutes après, et je déplore qu'il m'ait fallu appeler des étudiants par leur prénom pour les mettre face à leur responsabilité et faire cesser cette perturbation. Le Directeur a estimé que ce qu'il fallait maintenant, c'est faire respecter les règlements à la lettre en assurant la liberté d'expression, et c'est la ligne de ce que j'ai exprimé aux étudiants ce matin-là : c'est tout à fait leur droit d'être devant le conseil de l'Institut. C'est tout à fait leur droit d'interpeller les membres. C'est tout à fait leur droit de leur demander des comptes. Mais pas de cette façon. Des rendez-vous ont été accordés, notamment avec l'UNEF et le Directeur, pour notamment expliquer la situation. Peut-être exprimer que certains de ces étudiants pouvaient avoir vu ces mobilisations, comme on va dire, acceptables, traditionnelles dans le passé. C'est vrai que l'on en a eu pas mal l'année dernière. Et le Directeur a exprimé qu'il n'était pas là l'année dernière, mais que son point de vue et sa façon de fonctionner étaient différents. Mais qu'il était parfaitement ouvert, à condition que les étudiants aussi fassent une demande, à une sorte de recours gracieux à la mesure qui les concerne, à ce que l'on aplanisse les différences de vues, ou que l'on se force à discuter pour comprendre les positions des uns et des autres, et d'où on part. Et pour le moment, je déplore également que du côté de l'Union étudiante, il n'y ait pas de volonté de discuter particulièrement, et qu'il y ait volonté d'installer un rapport de force par plusieurs moyens différents que je ne vais pas commenter par ailleurs, mais qui ne mettent pas ce corps intermédiaire, qu'est l'Union étudiante, en situation de dialoguer avec l'administration sur ce point.

Kate VIVIAN

Merci Pierre, je vais compléter, puisque j'ai été citée, effectivement, comme ayant été celle sortie sur le palier. Donc parmi toutes les personnes qui sont là, et les personnes qui prennent la parole sur ce qui s'est passé devant le conseil d'Institut, Alban Hautier, Pierre Catalan et moi-même avons vu exactement quelle était la nature de cette mobilisation.

Je précise deux choses, et je rebondis sur ce que Pierre a dit, il n'y a pas de volonté de dialogue de la part de ce groupe précis, puisque dès que je suis sortie sur le palier, on m'a hurlée dessus, littéralement. Donc cela, c'est une première chose à noter. Je n'ai pas noté ni de volonté de dialoguer, ni de volonté vraiment d'être dans le pacifisme. Puisque hurler sur quelqu'un qui vient discuter, mettre effectivement les panneaux devant la tête pour que je ne puisse pas m'adresser en regardant avec respect dans les yeux les manifestants ne me semble pas de nature à permettre un échange que Sandrine, tu souhaites, et que nous aussi, nous souhaitons, et on œuvre au quotidien pour que cela soit possible avec d'autres corps intermédiaires, mais il s'avère qu'avec celui-ci, cela n'est pas possible.

Louise WAGENER

Est-ce qu'il y a des réactions ?

Samuel HAYAT

Oui, merci beaucoup. Je comprends très bien ce que vous dites. J'ai reçu, comme tous les membres de la faculté permanente, le message. Je pense que le point de vue qui est exprimé dans ce message de la faculté permanente n'est pas de mettre en question le fait qu'il y ait une procédure disciplinaire si elle est jugée nécessaire. C'est l'utilisation d'un moyen qui est l'exclusion à titre conservatoire, en dehors de procédure disciplinaire, qui, selon ce que je comprends de la position collective de la faculté permanente, est disproportionnée.

C'est-à-dire que si le but, c'est d'empêcher ce type d'action dans le futur, cela fait partie de la manière dont le Directeur et la direction voient la manière de traiter l'engagement à Sciences Po, très bien, mais il n'est pas de nécessité urgente de suspendre des étudiants et des étudiantes. Donc quand même, je ne sais pas, c'est vrai que c'est quelque chose qui, peut-être, n'est pas vu comme très important du point de vue de la gestion des étudiants. Taper sur des gens qui ont un mandat syndical, et le faire en dehors des procédures disciplinaires normales est quelque chose qui peut sembler de l'extérieur -n'ayant pas fait partie et n'ayant pas été là- disproportionné aux personnes, en tout cas, qui n'étaient pas là. Et le fait qu'ils hurlent et qu'ils mettent une pancarte, en vous écoutant, je ne dis pas que c'est agréable, j'imagine que cela ne l'est pas. Je ne dis pas que c'est même acceptable, si vous jugez de ne pas l'accepter, mais il ne me semble pas avoir le caractère d'urgence qui nécessite de ne pas passer par les procédures normales.

Laurent GAYER

Par ailleurs, pour rebondir sur le rôle central que devraient avoir les sections disciplinaires dans ces procédures, moi ce que je constate, puisque je m'y suis fait élire en novembre dernier, c'est justement que depuis novembre, non seulement les sections disciplinaires n'ont pas été réunies, mais la formation préalable justement à la tenue de ces réunions vient seulement d'être programmée pour le 10 mars. On a été élu en novembre, donc le problème également, c'est-à-dire que là, on est en train de s'installer et d'installer comme modus operandi normal des procédures dérogatoires dont la rationalité initialement était de protéger, en tout cas à Sciences Po, de protéger des victimes de violences sexistes et sexuelles, et là, on va s'installer dans un nouvel ordinaire qui évidemment préoccupe les gens qui, comme vous, sont attachés au respect du règlement.

Mathilde PASERO

Je voulais rebondir sur ce qui a déjà été dit en rappelant l'attachement de l'UNEF à cette question des 30 jours. Je pense que c'est une mesure complètement en disproportion par rapport à ce qui s'est passé et par rapport à ce que vous mentionnez, notamment le rendez-vous de l'UNEF ayant eu lieu en début d'année pour justement parler de cette situation, exclure une responsable syndicale. Cela participe à une reproduction de ces tensions parce que d'un point de vue extérieur, comme vous le mentionnez, cela peut paraître très disproportionné, et cela l'est. Et on voulait aussi parler du fait de dénoncer ces 30 jours. On déplore aussi le fait que cette mesure, comme vous le disiez, est prise pour des cas des VSS en temps normal et que là, c'est complètement disproportionné. Et rappelez aussi que dans le cas de ces étudiants, cela a un impact, à l'approche des galops. Peut-être que vous ne le savez pas forcément, mais pour les étudiants en période de galops, donc de partiels blancs qui comptent énormément dans le contrôle continu, et quid de ces étudiants qui ont été exclus 30 jours pour la suite de leur scolarité.

Florence DANTON

Bonjour. Je voudrais rebondir sur ce qui a été dit précédemment, pour insister sur le fait que les espaces de dialogue sont importants et que le dialogue reste important ; il est vraiment essentiel de conserver, de préserver la qualité du dialogue. Et là, on voit bien, vous l'avez sans doute vu dans vos boîtes mail, qu'il y a eu une intersyndicale, un communiqué fait par l'ensemble des syndicats représentatifs des salariés de cette maison pour questionner et demander une préservation du dialogue. Et je pense que toutes les voix qui s'élèvent aujourd'hui montrent qu'il y a une forme d'unanimité des communautés de Sciences Po pour maintenir la qualité du dialogue. Donc voilà. Au nom de la CFDT, je ne peux que redire l'importance du dialogue et d'éviter, sans préservation de ces espaces, de tomber directement dans des mesures qui pourraient paraître, au contraire, des ruptures de dialogue. Merci.

Kate VIVIAN

Je vais répondre très rapidement, merci beaucoup pour ces interventions. Il ne nous revient pas de nous prononcer sur la prise d'une mesure conservatoire qui est du seul ressort du Directeur de Sciences Po. J'aimerais revenir sur deux caractéristiques de ces mesures conservatoires, juste pour clarifier certains points. J'ai entendu deux choses. Premièrement, que ces mesures conservatoires à Sciences Po seraient utilisées uniquement pour des cas de VSS par le passé, alors qu'il n'en est rien. Il n'y a aucun lien entre VSS et mesures conservatoires tel que c'est prévu dans le Code de l'éducation. Les mesures conservatoires sont des dispositions à la main des présidents d'université et des Directeurs d'établissement lorsque des faits contraires à l'ordre public, même si je conçois que l'on ne soit pas d'accord sur la manière dont cet ordre public aurait été troublé. Mais sachez juste que ce sont des mesures qui existent pour pouvoir réagir à toute menace d'ordre public. Donc, j'ai vu cela circuler sur les réseaux, et je voudrais juste clarifier que cela n'est pas à destination des VSS que ces mesures conservatoires existent, premier point. Et puis, deuxième point, pour vous répondre Mathilde, sur la question de la continuité pédagogique qui est essentielle, effectivement, on distingue bien là la mesure conservatoire, elle n'est pas une sanction, puisqu'elle garantit, comme le Code de l'éducation le prévoit, le maintien de la scolarité et le passage de l'ensemble des examens nécessaires pour la réussite de la scolarité. C'est une mesure d'exclusion physique du campus, mais le code prévoit que toutes les dispositions doivent être prises pour que la scolarité puisse se poursuivre, et donc c'est le cas en l'espèce. Les trois étudiantes ont une poursuite de scolarité en ligne avec tous les outils qui le permettent et vont passer leurs galops dans des conditions qui permettent la réussite, et sans doute, sur campus, pour ce moment.

Louise WAGENER

Oui donc si on considère que ce n'est pas une sanction, mais juste une mesure d'éloignement, c'est parce que l'on considère que ces trois étudiants sont dangereux ?

Kate VIVIAN

La manière dont la mesure conservatoire est définie, c'est une mesure où on éloigne du campus les personnes ayant participé à des événements qui troublent l'ordre public. Voilà, la définition.

Pierre CATALAN

Je voudrais juste compléter pour finir, puisque j'entends parfaitement les appels et les vœux de dialogue, que je partage autant que possible, et dans le « autant que possible » cela va être difficile de dialoguer avec des personnes qui ont le visage intégralement dissimulé, qui n'assument par leurs identités, sauf quand on leur rappelle qui ils sont parce qu'on les a reconnus. Il est aussi compliqué de concevoir qu'une grande responsable syndicale étudiante manifeste le visage intégralement dissimulé en infraction avec la loi d'octobre 2010 sur la dissimulation du visage dans l'espace public et son décret d'application sur les établissements d'enseignement supérieur. Et donc, le dialogue, enfin, je crois, est parfaitement possible, continu, dès lors que l'on est entre personnes responsables. Donc, je voudrais juste insister sur le fait que les démarches et prises de conscience doivent être aussi faits du côté des étudiants contestataires. Je comprends l'émoi des syndicats salariés. Ce matin, sur les murs du campus de Reims, est tagué « Sciences Po, génocidaire ». Toutes les semaines, depuis plus de six mois, est crié « Israël assassin, Sciences Po complice ». Nous, salariés de Sciences Po, serions donc salariés d'une organisation complice de génocide. Je crois que cela fait partie peut être des prises de conscience que l'on pourrait partager plus globalement, puisque vous nous parlez de deux poids deux mesures, sur la façon dont on gère les provocations. Peut-être qu'il faudrait que l'on imagine ces deux poids, deux mesures, dans un certain nombre d'autres contextes.

Jérôme MICHEL

Alors déjà par rapport à cette sanction, est-ce que c'est vraiment une sanction ou est-ce que ce n'est pas plutôt une opération de communication ? Les salariés, en tout cas sont informés par la presse. Donc nous découvrons par la presse, excusez-moi, ces mesures conservatoires pour 30 jours. Donc, c'est-à-dire que l'on informe la presse avant même les salariés ou les étudiants. Donc c'est une opération de communication.

Pour la dissimulation, effectivement, c'est triste. Et moi, je m'inquiète aussi un peu de voir les étudiants qui se dissimulent pour exprimer leur propos. Mais c'est peut-être aussi le symptôme d'un manque de confiance. Quelque chose s'est brisé entre les étudiants et l'administration. C'est peut-être quelque chose de plutôt triste. Et enfin, pour les tags, j'espère que vous mettez sous surveillance en tentant de choper les personnes qui taguent sur les murs des locaux.

Kate VIVIAN

Merci Jérôme. Je vais juste rapidement répondre sur le premier point. Nous n'avons pas informé la presse. Ce sont les étudiants qui ont reçu leurs propres mesures conservatoires, qui ont rendu publique l'information. Il va de soi que nous n'aurions jamais communiqué publiquement. Évidemment, pas sur l'identité, y compris la présidente de l'Union étudiante que vous mentionnez, qui elle-même a rendu publiques son visage, son témoignage, c'est son droit évidemment. Mais l'institution n'aurait jamais rendu publique cette information par mesure de protection justement de ces trois étudiants qui se sont vus établir cette mesure conservatoire. J'aimerais bien juste que l'on soit bien clair là-dessus. Et puis vous dites que le dialogue est rompu entre les étudiants et l'administration, mais c'est entre ce groupe précis d'étudiants et l'administration, c'est important de le préciser. Nous passons notre quotidien à échanger avec des centaines d'étudiants divers et variés avec qui le dialogue est encore tout à fait de qualité.

Romain GUINEBRETIERE

J'aimerais bien rappeler deux choses pour ce que Louise a dit. On considère donc que les étudiants ont causé un trouble à l'ordre public. Pourquoi est-ce que l'on a attendu deux semaines et la veille des vacances pour les exclure alors ? Si vraiment, on considère qu'ils sont dangereux, pourquoi avoir attendu ? Et deuxième question, Madame Vivian, vous dites que le dialogue est rompu entre les étudiants et l'administration. Je vous rappelle qu'il y a un score derrière l'élection. On a fait 50% lors des élections étudiantes. Nous ne sommes quand même pas un petit groupe d'étudiants.

Kate VIVIAN

Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit, Romain. Je ne reviendrai pas sur le fait que j'ai dit qu'il ne nous revient pas de nous prononcer sur la décision de la mesure conservatoire qui a été prise par le Directeur et sa temporalité.

Mathis GROSSNICKEL

Je voulais juste ré-appuyer sur le propos de l'administration. Je voudrais reprendre sur le propos de M. Gayer sur la section disciplinaire. Parce que là, on voit que tout cela est lié à un dysfonctionnement. C'est le dysfonctionnement de notre système disciplinaire. Quand il y a des problèmes à Sciences Po, il y a un organisme qui a été créé pour cela. C'est la section disciplinaire. Et effectivement, quand la section disciplinaire ne fonctionne pas, forcément, on se retrouve dans des situations comme cela. Et je sais qu'il y a des difficultés techniques qui ont retardé le début des travaux. Mais je trouve cela très inquiétant en sachant que l'on a déjà des dizaines de dossiers qui nous sont laissés par la section disciplinaire précédente, que l'on a de nouveaux dossiers qui arrivent presque toutes les semaines. Je ne connais pas le nombre exact de dossiers qui nous attendent. Mais je sais que cela va être plusieurs dizaines de dossiers qui nous attendent. Que chaque dossier prend plusieurs heures à traiter et qui demande à travailler énorme des membres de la section disciplinaire pour être traités juste pour que la procédure se passe bien et que cela se fasse dans l'intérêt des étudiants. Il y a vraiment une réflexion à avoir. On va être formés la semaine prochaine. On espère pouvoir commencer nos travaux très rapidement. Les membres de la section disciplinaire, on va essayer de gérer cela. De faire de notre mieux. Mais il va y avoir une vraie réflexion à avoir sur les processus que l'on se donne pour gérer ces problèmes. Parce que la situation n'est tout simplement pas acceptable.

On en a pour plusieurs années à ce rythme. Plusieurs années. Pour gérer les dossiers. Et donc forcément, quand il y a un événement qui arrive, on ne peut pas prononcer une sanction deux ans après. Ce n'est pas imaginable.

Kate VIVIAN

Merci Mathis. On regrette autant que vous cette situation. Je rappelle ici que la section disciplinaire n'a pas été créée spécifiquement par Sciences Po. C'est une disposition du Code de l'éducation, là encore,

distincte, totalement indépendante de la direction de Sciences Po et qu'il en revient effectivement à sa présidence, l'organisation, l'ordre, la hiérarchisation des dossiers, le fonctionnement de cette section. Mais là où vous pointez un élément qui a été relevé à plusieurs reprises à juste titre, c'est le nombre limité de membres dans cette section disciplinaire. C'est l'un des problèmes.

Mais aujourd'hui, limité à huit membres, cette section disciplinaire par le décret régissant l'IEP, et ne permettant donc pas de traiter avec célérité, sans doute en partie, ces dossiers. Mais c'est important de préciser qu'il ne s'agit pas d'une volonté de la direction de ralentir ou de retarder ce traitement des dossiers. Nous le regrettons autant que vous.

Louise WAGENER

On peut passer aux réponses aux autres questions. Peut-être M. CATALAN pourra répondre à certaines.

Pierre CATALAN

Juste un point, en réponse à Elise, sur ce sujet qui a été abordé séparément. Pour vous donner juste un historique, les tribunes mensuelles des syndicats étudiants, qui étaient au départ des tribunes hebdomadaires des syndicats étudiants, sont une décision prise en résultat d'une occupation dans la nuit du 6 au 7 décembre 2023 suite à la garde à vue du précédent Directeur. Et pour lever l'occupation, il avait été convenu que les syndicats étudiants jouissent d'une tribune hebdomadaire pour tenir l'ensemble de la communauté étudiante informée des évolutions de la situation, envoyée par la Direction de la vie étudiante, en respect du RGPD. Entre autres choses, un amphithéâtre avait été ouvert pour des AG sans demande de salle préalable nécessaire, en cette période d'inter-semestre. Il nous est apparu assez rapidement que juridiquement, il était quand même assez complexe de tenir cela dans le temps. On avait espacé les tribunes une fois par mois parce que vous êtes très prolixes, mais vous n'avez pas forcément de nouvelles choses à dire toutes les semaines. Et en fait, il nous est quand même apparu assez rapidement, qu'alors que nous étions diffuseurs de ces tribunes, juridiquement cela faisait de nous les coresponsables d'éventuelles diffamations ou injures qui pouvaient y être contenues, notamment dans une tribune de l'un des syndicats que l'on a demandé à ce qu'elle soit réécrite.

Donc c'était complexe de tenir cela, ce « droit », en tout cas cet acquis, en maintenant ce système-là. Donc, on a mis en place assez vite avec l'administrateur provisoire, la possibilité pour les étudiants lors des inscriptions administratives de signifier leur consentement à recevoir directement des informations de la part des syndicats étudiants, lesquels deviendraient coresponsables du traitement des données personnelles, que sont les adresses mail des étudiants qui vont consentir de recevoir des informations de leur part. Tout cela a pu être mis en place, on va dire le 1^{er} septembre. Et notre nouveau Directeur est arrivé.

Nous avons dès lors besoin qu'il confirme son accord. Parce que c'est quand même quelque chose d'assez important. Le climat social étudiant étant ce qu'il est, je vous confesse avoir tardé à remonter le sujet auprès de lui pour essayer de faire en sorte que les discussions autour de cela soient décorrélées des problématiques actuelles. Une note a été transmise, faisant référence aux articles du Code de l'éducation et aussi aux articles du règlement intérieur de l'IEP, notamment, relatifs aux facilités de communication des membres des conseils à leur collègue électoral. Et je vous propose qu'on convienne d'une date pour aborder le sujet en prenant le temps de déconstruire notamment les éventuels obstacles à sa mise en œuvre.

Donc, proposons une date, NOVA, UNEF et tous les autres qui le souhaiteraient pour ré-avancer cela et profiter du consentement déjà exprimé par, je ne sais pas si mes souvenirs sont bons, les deux tiers de la communauté étudiante, lors des inscriptions administratives de cette année.

Louise WAGENER

Merci. Moi, je voulais répondre sur les groupes de travail et notamment le règlement. Enfin, la proposition d'un règlement intérieur.

Sur les groupes de travail, on est en train de réfléchir. On a bien noté toutes les remontées qui nous ont été faites. Monsieur Périn nous a aussi fait remonter. Elise également. L'UNEF aussi. On a tout noté. On est en train de voir avec le conseil de l'institut les remontées qu'ils ont eues de leur côté pour essayer d'en choisir. En fait, on n'a pas énormément de possibilités. On ne peut en proposer que 3 ou 4. Donc cela va être assez restreint le nombre de groupes de travail, mais on est en train d'essayer de se mettre d'accord.

Moi, je regrette que l'on ne puisse pas en faire plus. Mais en même temps, on n'a pas du temps à l'infini. Donc, il va falloir que l'on se mette d'accord sur certains points. Et je vous rejoins. Moi aussi, j'ai très hâte qu'ils soient vite mis en place pour que l'on se mette enfin à réellement travailler sur des sujets de fond, qui sont importants pour nous.

Concernant l'idée de mettre en place un règlement intérieur, ou du moins de clarifier certaines règles, notamment, je ne sais pas, pour mettre question une motion. J'entends et je trouve que ce serait très pertinent que l'on le fasse. Maintenant, je me dis que peut-être que l'on pourrait attendre que notre conseil soit complètement réélu et que, comme cela, on partirait sur de bonnes bases. Avec tous les nouveaux élus. Mais en tout cas, je l'ai noté. Et si cela va à tout le monde. Je pense que c'est quelque chose sur lequel on pourrait travailler. Voilà.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions. Je crois que l'on a répondu à toutes les questions.

Kate VIVIAN

Oui Romain, je ne sais pas si vous releviez la main sur le centre de santé, effectivement pour demander ? Oui, c'est cela. On va y revenir sans doute au prochain conseil avec une proposition. On a pris un peu de retard, je vous prie de nous en excuser

Romain GUINEBRETIERE

Et du coup, très rapidement sur le campus de Menton à Marseille.

Kate VIVIAN

Il n'y a pas de projet de déplacement du campus de Menton à Marseille.

Louise WAGENER

Très bien. Est-ce qu'il y a des questions là pour les deux dernières minutes ? Non ? Dans ce cas-là, je vous souhaite une bonne journée et on remercie encore une fois les chargés d'enseignement qui nous quittent ou qui se représentent.

Louise WAGENER lève la séance à 9 h 56.